



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE FUTSAL

Réunion	Réunion électronique du 05/09/2025
Président	Franck CLAUSS
Présents	Jeremy DEIDDA, Salim DRIDDI, Simon GIRARD, Vito DI BENEDETTO, Michael TELCH, Lewis ANDERSON
Excusés	Nathalie GERARD, Patrice FEYS, Huy Thao LAMY, Jeremy PICHON, René BECKER, Thomas DAVID, Didier SOISSON, Léa WIOLAND
Administration	Maxime RINIE

1) FUTSAL R1

La Commission régionale FUTSAL,

- Prend note du forfait général de l'équipe de NCY FUTSAL suite au courrier officiel réceptionné en date du 5 septembre 2025.
- Acte ainsi la composition du championnat R1 FUTSAL à 10 équipes et valide la modification du calendrier général en conséquence.
 - Report de la J1 en date du 13/09 afin de pouvoir informer les clubs et les officiels des aménagements.
- Programmer le début du championnat en date du 20/09.

La commission fait un point sur les licences enregistrées en date du 05/09 et constate que certains clubs n'ont pas encore fait le nécessaire.

2) FUTSAL Féminine

La Commission régionale FUTSAL,

- Prend note de l'intérêt de 13 clubs à vouloir participer au championnat FUTSAL Féminin.
- Décide d'envoyer un courriel afin de faire confirmer les engagements.
- souhaite faire des démarches, relances, afin de provoquer l'intérêt de clubs complémentaires.
- Acte le fait qu'un championnat FUTSAL Féminin sera mis en place d'ici le mois de novembre.

3) Coupes FUTSAL

Coupe Nationale : une relance sera effectuée pour les engagements à réaliser avant le 15 septembre.

Coupe Grand Est Futsal U18 et Féminine : reconduction du format des compétitions à l'identique de la saison passée.

4) Divers

Prochaine réunion à prévoir mi-octobre.

Les présentes décisions de la Commission Régionale FUTSAL de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Franck CLAUSS

Le Secrétaire,
Maxime RINIE